

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 75 (1987)

Heft: [11]

Artikel: Victimes de la violence : consultation ouverte

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-278450>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Femmes et Sida

Brochure bienvenue

Une information exacte et complète est le meilleur moyen de lutter contre la propagation du Sida. L'Aide suisse contre le Sida vient de publier une brochure que les hommes feraient bien de lire aussi, mais qui est adressée aux femmes pour deux raisons. L'une, « historique », est que les hommes, depuis la pilule, se désintéressent des conséquences de l'acte sexuel, et il faut que les femmes rééduquent leurs partenaires à prendre conscience de leurs responsabilités. L'autre raison, c'est que les femmes doivent acquérir une attitude plus ferme dans leur propre défense en matière de sexualité. Tout ce chapitre est écrit très clairement, et un chat y est appelé un chat.

Quelques pages traitent des risques inhérents à la grossesse si l'un des partenaires est séropositif ; et d'autres de la façon

d'informer les jeunes des risques de contagion sans cependant jeter un interdit sur les relations sexuelles.

Cette brochure traite non seulement, et principalement, des mesures que les femmes doivent prendre pour se protéger, mais aussi des problèmes psychologiques liés au Sida : craintes exagérées de la contagion en dehors de situations spécifiques, choc lorsqu'on découvre qu'on est séropositif, angoisses des malades.

Une liste d'adresses de centres d'information et de contact renvoie à plusieurs hôpitaux cantonaux ou aux Antennes régionales de l'Aide suisse contre le Sida, dont les responsables ont été spécialement formés.

Femme et Sida peut être obtenu gratuitement à la case postale 1054, 8039 Zurich.

Fiscalité

Qu'est-ce qu'une « famille » ?

Le 23 septembre, le Conseil National a pris deux décisions qui favorisent les « familles », alors même que le nombre des couples sans enfants qui en bénéficieront est très élevé et qu'il y a en revanche un nombre accru de personnes seules élevant des enfants :

- il a adopté un double barème pour l'impôt fédéral direct, plus favorable aux époux vivant en ménage commun, sans pourtant compenser le manque à gagner du fisc fédéral par une imposition plus élevée des célibataires ;

- il a porté de 2 200 à 4 000 francs la déduction autorisée par enfant.

Le Conseil des Etats doit encore approuver cette décision du National, peut-être encore en décembre 87. La question reviendra sur le tapis avec la révision générale de l'impôt fédéral direct.

Fonctionnaires

Retraite à la carte

Le Conseil national a approuvé une modification du statut de la caisse de retraite des fonctionnaires fédéraux, et a ainsi introduit le principe de la retraite à la carte pour les hommes et les femmes entre 60 et 65 ans. Cela ne va pas toutefois sans contrepartie : il faut avoir cotisé pendant 40 ans pour avoir droit à la retraite maximale, les cotisations sont portées de 6 à 7,5 % pour les employeurs et les employés, et le rachat des années d'assurance est à la charge des salariés. Le secteur privé a déjà manifesté ses craintes de voir l'adoption de ce principe le toucher à son tour.

UEF

25e anniversaire

La section suisse de l'Union Européenne Féminine a fêté son 25e anniversaire en assistant à Strasbourg à une session du parlement du Conseil de l'Europe, dont elle suit les travaux à travers ses commissions techniques. Les participantes ont rencontré l'ambassadeur de Suisse auprès du Conseil de

l'Europe, M. Räber, ainsi que les conseillers nationaux Dupont et Andreas Muller, membres de la délégation parlementaire suisse.

Parlant de l'activité future de la section, la présidente, Mme Freuler-Bühler, a souligné deux faits : l'accroissement de la puissance des Communautés européennes et la marche vers l'intégration à l'intérieur des Communautés. Ces deux faits font problème pour la Suisse, alors que tant de questions actuelles ne peuvent trouver de solution que dans une collaboration internationale : drogue, politique d'asile, technologies génétiques, terrorisme, circulation, etc.

Schweizerischer Volksdienst

Retraite méritée

Femmes Suisses tient à rendre un hommage senti à Mme Bohren-Hoerni, qui quitte le Schweizerischer Volksdienst après 23 ans d'activité comme membre de la direction et 10 comme présidente du conseil d'administration. Le SVD remplit en Suisse alémanique et au Tessin une mission analogue à celle du Département social romand ; les deux organisations sont très proches l'une de l'autre. Le SVD dessert, avec 3450 collaborateurs (en majorité des femmes) quelque 300 cafétérias sans alcool pour des usines, banques, CFF ou PTT, ou maisons de gens âgés. C'est une entreprise modèle, dont le but est strictement social. Mme Bohren-Hoerni, qui est Docteur en droit, a reçu un doctorat H.C. en médecine de l'Université de Berne.

Victimes de la violence

Consultation ouverte

L'Office fédéral de la justice a ouvert une procédure de consultation sur le projet de loi sur l'aide aux victimes d'infractions contre la vie et l'intégrité corporelle. On peut se procurer à cet office (Office fédéral de la justice, Droit public, 3003 Berne) l'avant-projet de loi (25 articles) et le rapport de la commission d'étude, qui comprend aussi la Convention du Conseil de l'Europe sur le dédommagement des victimes d'actes de violence.

